

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » — 6 — » — 11 — » — 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.													
				LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
h. 25 <sup>m</sup> matin.	h. 1 <sup>er</sup> soir.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	12 » 55 » soir.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	2 » 38 » soir.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	3 » 52 » soir.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 » 18 » soir.	12 h. 19 <sup>m</sup> matin.	5 » 17 <sup>m</sup> soir.	4 h. 7 <sup>m</sup> matin.	8 » 10 <sup>m</sup> soir.	13 h. 38 <sup>m</sup> matin.	5 » 45 <sup>m</sup> soir.	11 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> matin.
10 h 47 »	»	5 » 45 » »	»	7 » 49 » »	»	9 » 37 » »	»	9 » 55 » »	»	—	—	4 » 44 <sup>m</sup> matin.	11 » 7 » »	»	»	2 » 30 <sup>m</sup> soir.	»
Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. « <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.				Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.													

SOUSCRIPTION NATIONALE  
Organisée par le Conseil municipal de Cahors  
POUR  
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT  
A  
**LÉON GAMBETTA**  
A  
CAHORS

Total des publications précédentes. 45,314 74

Liste déposée chez M. Girma, libraire à Cahors.....	230 50
Liste de M. Delpech, liquoriste à Cahors.....	131 00
Liste des souscriptions recueillies par M. Clavel, chef de bureau de la compagnie de l'Est à Reims.....	65 00
Souscriptions recueillies par M. Félix Montbertrand, conseiller municipal à Lacapelle-Marival (Lot).....	24 00
Souscriptions recueillies dans la commune de Cuzorn (Lot-et-Garonne), par M. Austruy, directeur de la société minière du Sud-Ouest.....	55 50
Souscriptions recueillies à Charolles (Saône-et-Loire).....	43 00
Liste adressée par M. le Maire de Salignac (Dordogne).....	28 00
Liste adressée par M. Guilbon, procureur de la République à Orléansville (Algérie).....	103 00
Listes des souscriptions recueillies par le docteur Métaux, rue Mazagran, 22, à Marseille, et remise par M. P. Armand, professeur au Lycée de cette ville.....	235 00
Six membres du conseil municipal de la commune de Mondoumerc (Lot)...	7 00
Liste des souscriptions recueillies par M. Faure, président de la société française de St-Inier (Suisse).....	126 50
Souscriptions recueillies dans la commune de St-Pierre et au tribunal de commerce de l'île d'Oleron (Charente-Inférieure).....	78 00
Total de la publication.....	46,440 24

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 28 Juillet 1883.

## LES COUPS DE FOUDRE

Par CHARLES FRED

L'heure du rendez-vous allait sonner : il fallait se décider. Remuée jusqu'au fond de l'âme, elle monta en voiture. Un coupé de remise stationnait tout près de son hôtel, elle ne le vit pas. La voiture s'ébranla, le coupé emboîta le pas derrière elle. Passant devant l'église de la Madeleine, Diane fit arrêter ; elle descendit et gravit les marches du perron. Un homme sortit du coupé et la suivit dans l'église.

Elle s'arrêta près du bénitier, plongé dans une sorte de pénombre. Levant le bras, elle se disposait à prendre de l'eau bénite, quand une voix murmura à son oreille :

— L'heure du pardon a-t-elle enfin sonné, Diane Salviati ?

Surprise, elle tourna la tête.

Le comte Sforza, trempant ses doigts dans le bénitier, lui tendait la main.

Un cri surhumain jaillit des lèvres de Diane ; d'un mouvement brusque, elle se rejeta en arrière.

### PRIME PATRIOTIQUE

Dessin représentant le Monument qui sera élevé à la Mémoire de l'illustre patriote **LÉON GAMBETTA**, dans sa ville natale.

Adresser 50 centimes à M. Jules Forestier, à la Mairie de Cahors (Lot), pour recevoir le tableau franco.

Ces 50 centimes seront versés au Comité du Monument.

Cahors, le 28 Juillet.

L'incident qui a marqué le début de la séance de mercredi à la Chambre mérite d'être signalé, car, à notre avis, il est la constatation d'une véritable plaie du moment.

Le matin même, avait paru dans une feuille radicale, sous la signature de M. Laisant, un article odieux intitulé « la Chambre infâme ». A propos des conventions avec les Compagnies, il y était dit que la Chambre « ruisseau de fange, arrivée au dernier degré de l'abjection, avait hâte de commettre le crime de lèse-nation que lui ordonnent ses ministres » ; à propos des intérêts sacrés de la défense nationale, il était dit encore dans cet article : « on vend la France, on la livre à la finance cosmopolite. Nous n'évaluerons pas le nombre ou la quotité des pots de vin dont on parle de toutes parts. »

Et ces accusations infamantes paraissaient sous la signature d'un député ! Nul ne s'étonnera que l'agitation ait été vive au début de la séance et que des altercations

aient commencé à se produire. Aussi le président, pour couper court à cette effervescence, fort légitime d'ailleurs, a-t-il dû interrompre un discours d'affaires pour prononcer l'allocution suivante :

« Je suis obligé de me rendre compte de la cause de l'émotion qui se produit chez quelques-uns d'entre nous... »

« Je prie la Chambre de se rappeler que sa devancière, que sans doute elle ne voudra pas démentir, a décidé, par deux délibérations, que l'outrage contre le Parlement ne serait plus réprimé par nos lois... Elle a ainsi indiquée que les outrages adressés aux représentants de la Nation devaient être négligés. La Chambre pensera sans doute que les attaques extérieures, qu'elle n'a pas jugées dignes des juridictions ordinaires, ne peuvent mettre la sienne propre en mouvement. »

Chaque phrase, lancée avec un très bel élan, a été comme scandée par de virulents applaudissements.

Et l'incident a été clos.

Une observation toutefois s'impose. Depuis que la liberté de la presse est aussi large que possible, il ne se passe pas un jour sans que quelque journal certain de l'impunité, — et les intransigeants se distinguent dans cette besogne, — ne débite contre les pouvoirs publics les outrages les plus grossiers. Lorsque les intransigeants, lorsque surtout un député consacrent leur plume à ce triste métier ; lorsqu'ils déversent la calomnie vague sur le Parlement, sans la moindre preuve, par simple fantaisie de polémiste, ne redoutent-ils pas de jeter la dé-

considération sur le régime qu'ils prétendent servir ?

Depuis un an il n'a pas été discuté à la Chambre, un projet d'intérêt spécial, sans que dans les feuilles avancées, on n'accusât tout contradictoire de trafiquer les intérêts du pays.

Aujourd'hui, « vendu » est devenu le synonyme parlementaire d'adversaire qui a le mauvais goût de ne pas partager vos opinions.

En vérité, ceux qui distillent ainsi le venin, en se disant républicains, doivent se féliciter grandement de n'avoir pas la moindre influence sur le public, car, s'ils étaient crus, les principaux serviteurs de la République une fois admis infâmes à tour derôle, nous ne voyons plus trop de quelle confiance jouirait la République elle-même auprès des populations.

Un républicain conservateur.

### LES AMIS DE L'OUVRIER.

Un petit groupe de députés a jugé d'éterniser la discussion des conventions avec les compagnies de chemins de fer, malgré la lassitude de la Chambre. Ces obstructionnistes parlent et parlent toujours devant des banquettes vides.

Pourtant, la question est connue, depuis longtemps, sous toutes ses faces. Le pays demande qu'on en finisse, et il semble qu'on devrait l'écouter. Mais peu importe aux obstructionnistes.

214 chantiers attendent que les conventions soient votées pour se rouvrir et donner

à cœur ouvert. Vous avez quelque chose que vous ne voulez pas dire. Je le sens.

Vous ne répondez pas ? Que signifie ce silence ?

Elle leva les yeux sur lui et d'une voix profonde :

— Vous me trouvez changée, prince ; vous avez raison. J'étais une enfant quand vous êtes parti, je suis une femme aujourd'hui.

Dans ses yeux une tristesse se lisait.

Il la considérait, attentif.

Diane parlait dans un rêve :

— Je n'ai jamais senti plus vivement la perte de ma mère. A défaut d'elle, mon père eût calmé mes alarmes. Eh bien, non ! je dois être seule pour traverser ces heures d'agonie.

Il eut un geste effrayé.

— Ciel ! que vous est-il arrivé ?

— Je vous l'ai dit, prince, je suis devenue femme par la souffrance, et la femme s'épouvante de ce qui faisait rire l'enfant.

— J'ai peur de omprendre, Diane.

— Mon Dieu, écoutez-moi sans colère.

Lorsque nous nous sommes connus, je ne savais rien de la vie ; j'allais être séparée brusquement de mon père.

Effrayée de mon isolement, le comte Selvaggia, qui m'aime beaucoup, causa longtemps avec moi. Il me parla de vous, de vos brillantes qualités, de votre noblesse ; il me dit que ce serait un bonheur pour lui si vous étiez un jour mon mari : je m'écriai :

— Tenez, Diane, il faut que je vous parle

A suivre.

de l'ouvrage à des millions d'ouvriers; le monde des affaires attend le vote comme le terme de la crise financière; ces retards accentuent la souffrance générale. Les obstructionnistes ne s'en soucient point.

Qu'est-ce qui les arrête? Est-ce l'intérêt de l'Etat? Non, car les conventions, en somme, livrent les grandes Compagnies pieds et poings liés à l'Etat, qui non seulement n'a abandonné aucun de ses privilèges, mais en retire des avantages considérables. L'Etat va se trouver exonéré de la construction de 9,000 kilomètres, c'est-à-dire d'une dépense de plus de onze cent millions; le budget ordinaire va être allégé de 70 millions qu'aurait coûtés l'insuffisance annuelle des nouvelles lignes. L'Etat va être exonéré du dividende garanti.

S'agit-il de l'intérêt du public? Mais les tarifs de petite vitesse sont abaissés par suite de l'adoption de barèmes à base kilométrique décroissante et les Compagnies font également de grandes concessions sur les tarifs d'exportation et d'importation. Enfin, les Compagnies s'engagent à opérer des dégrèvements considérables sur les tarifs de grande vitesse. Si l'Etat consent à supprimer l'impôt, les taxes de la 1<sup>re</sup> classe seront réduites de 30 0/0, celle de la 2<sup>e</sup> de 40 0/0 et celles de la 3<sup>e</sup> de 50 0/0.

En résumé, les conventions allègent le budget ordinaire, comblent le déficit, évitent un emprunt, permettent la reprise des travaux, mettent fin à la crise financière et apportent au public des avantages énormes.

Pourquoi certains députés font-ils traîner en longueur une solution si désirée? Il est évident que leur conduite n'est dictée ni par l'intérêt de l'Etat, ni par l'intérêt du public, mais dans un but de désorganisation sociale que les députés patriotes doivent déjouer en votant au plus vite les conventions.

**SÉNAT**

Paris, 27 juillet.

La seule réforme digne de ce nom que la commission de la loi judiciaire ait soumise au Sénat a été repoussée hier par la Chambre haute. La suppression des petits tribunaux a succombé devant une majorité de quatre-vingt-neuf voix. Ce résultat était prévu.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

Le gouvernement et les adversaires des conventions paraissent d'accord pour demander, dès que l'examen de la convention avec le Paris-Lyon-Méditerranée sera terminé, qu'on donne ensuite la priorité au traité avec la Compagnie d'Orléans. C'est à propos de cette convention que s'engagera une bataille suprême, dont l'issue ne peut plus faire de doute, mais qui pourra absorber un certain nombre de séances, beaucoup d'orateurs devant prendre part à la discussion générale, et les amendements n'étant guère moins nombreux que pour le Paris-Lyon-Méditerranée. Cependant on espère que la discussion de toutes les conventions ne se prolongera pas au delà du 2 ou du 3 août. Plusieurs députés, afin d'arriver à ce résultat, insistent pour que la Chambre tienne plusieurs séances de nuit. On dit M. Brisson peu favorable à cette manière de voir.

**VOTE DE LA CONVENTION AVEC PARIS-LYON.**

L'ensemble de la convention avec le Paris-Lyon-Méditerranée est adopté par 359 voix contre 134, sur 493 votants.

**Informations**

Le conseil de cabinet qui a été tenu jeudi matin, sous la présidence de M. Jules Ferry, s'est occupé du budget extraordinaire, qui sera probablement déposé aujourd'hui samedi.

Les ministres des travaux publics et de la guerre ont été invités à faire, chacun en ce qui concerne son département, des propositions aussi réduites que possibles, afin que les travaux à exécuter puissent être couverts par un emprunt de 300 millions, qui sera contracté en 1884, et qui sera gagé par les 15 millions inscrits à cet effet au budget sur ressources ordinaires.

Enfin, M. Raynal a été chargé de demander à la Chambre que le projet de convention avec la Compagnie d'Orléans soit discuté aussitôt après celle avec la Compagnie de Lyon.

Le gouvernement espère que les Chambres pourront se séparer jeudi prochain.

M. Raynal a promis d'assister, le 5 août, à l'inauguration du chemin de fer du Queroy à Nontron.

Paris, 26 juillet.

Le conseil municipal de Paris vient de rejeter par 50 voix contre 13, un projet d'emprunt de 220 millions.

**LE CANAL DE SUEZ.**

Le mémoire qui sera présenté au conseil d'administration de la Compagnie de Suez évalue à 125 millions, les travaux du second canal.

Paris, 27 juillet.

Les Chambres ne se sépareront que le 4 août prochain.

Le ministère se montre en ce moment dans la plus vive inquiétude sur le sort de la loi judiciaire devant le Sénat.

Le gouvernement déposera aujourd'hui le budget extraordinaire, en même temps qu'un projet d'emprunt de 300 millions pour exécution de grands travaux.

**LA TRIPLE ALLIANCE**

S'il faut en croire une dépêche adressée de Varna au *Daily-News*, la Porte aurait demandé à être admise dans la triple alliance et aurait reçu de Berlin communication des conditions qu'elle doit remplir à cet effet.

Ces conditions seraient les mêmes que celles qui ont été faites à l'Italie.

Le bruit de cette nouvelle alliance avait couru depuis longtemps.

Si elle venait à se réaliser aujourd'hui, elle assurerait le complet triomphe de la politique allemande.

Au ministère de la guerre on a été informé que les troupes prussiennes, formant les garnisons frontalières du côté de nos anciennes provinces annexées, avaient été beaucoup augmentées depuis environ un mois.

Le Conseil municipal de Marseille a voté l'acceptation du château impérial à la condition que la ville rembourserait à l'ex-impératrice tous les frais du procès.

**AFFAIRES DU TONKIN**

Londres, 26 juillet.

Un télégramme arrivé de Hong-Kong apprend que le général Bonet a quitté Hanoi le 17 juillet et qu'il marche sur Sontag à la tête de 3,500 hommes.

Le corps expéditionnaire est convoyé par sept canonnières.

La petite garnison de Namdinh est complètement dégagée.

L'incident de Haïnam est aplani et l'embargo sur les deux navires a été levé.

Les dispositions du gouvernement chinois sont conciliantes, mais il demande que la France renonce à toute entreprise sur Hué et que l'occupation du Tonkin soit limitée au-delà du fleuve Rouge qui resterait ouvert à la navigation libre.

**MADAGASCAR**

Les nouvelles de Madagascar, voie d'Aden, sont d'une certaine gravité.

Les rapports seraient assez tendus entre l'amiral Pierre et le commodore Johnstone.

Le commandant anglais aurait demandé la levée de l'état de siège qui lui paraissait d'autant moins justifié que les Hovas ne faisaient aucune tentative sur la ville.

L'amiral Pierre s'y étant refusé, le comman-

dant Johnstone aurait déclaré qu'il ne reconnaissait pas à l'amiral français le droit de constituer à Tamatave des autorités civiles ayant un pouvoir de juridiction même temporaire sur les côtes de l'île, l'accès de la côte nord-ouest faisant seul l'objet des revendications que l'escadre française venait exercer.

Les arrestations faites n'ont pas été maintenues.

**LE CHOLÉRA**

Le Caire, 26 juillet.

Le choléra continue à s'étendre dans la province de Menourieh.

Hier, il a eu 2 décès de cholériques à Alexandrie, 30 à Tantah, 15 à Menouf, 167 dans la province de Caloubieh, 365 au Caire.

Le nombre des décès diminue à Boulak, mais il augmente dans la ville même; le fléau fait proportionnellement peu de victimes parmi les Européens.

Le nombre des décès a été, hier, de 13 parmi les soldats anglais.

Le général en chef, sir Evelyn Wood, qui commande les troupes anglaises en Egypte, s'est empressé de quitter le Caire à l'approche du choléra, et s'est rendu à Suez, pour, de là, rentrer en Angleterre.

Le gouvernement britannique a dû, par télégramme, lui rappeler ses devoirs.

Le bruit court qu'un cas de choléra aurait été signalé, le 27, aux docks de Londres.

Les ministres des finances et du commerce ont déposé un projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 50,000 francs, pour les dépenses d'une mission sanitaire en Egypte, spécialement chargée d'étudier les moyens les plus propres à prévenir l'extension de l'épidémie cholérique.

**Maladie du comte de Chambord**

Le *Gaulois* se dit chargé par M. Volpian de démentir les bruits d'empoisonnement de M. le comte de Chambord :

« Jamais, aurait dit M. Volpian, ne fût-ce qu'une seconde, je n'ai cru à l'empoisonnement de M. le comte de Chambord. Mais eussé-je accordé quelque créance à ce récit, que je l'aurais résolument repoussé aussitôt que j'ai eu l'honneur de voir l'auguste malade à Frohsdorff. » Lorsque je suis arrivé auprès de lui, j'ai constaté, en effet, une inflammation de l'œsophage, comme s'il y avait eu absorption d'acide sulfurique. Mais il ne se présentait aucun autre symptôme d'empoisonnement, et celui-là, qui a dû donner naissance au racontar que vous m'apportez, ne saurait se présenter seul.

« Après une auscultation des plus consciencieuses, j'affirme qu'il n'y a pas trace d'empoisonnement. Vous pouvez et devez déclarer de ma part qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la note du *Temps*.

Frohsdorff, 27 juillet.

La nuit a été sans souffrances ni vomissements, mais sans sommeil; la journée bonne. L'amélioration générale est sensible. Le malade n'est pas encore hors de danger et l'on use d'une prudence extrême.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET FAITS DIVERS.**

M. de Verninac, sénateur du Lot, a proposé au Sénat un amendement à l'article 10 de la loi sur la magistrature, tendant à assimiler les tribunaux des chefs-lieux de cours d'assises à ceux des villes comptant plus de 20,000 habitants. Cet amendement, qui se recommandait par son esprit de justice, n'a malheureusement pas été adopté par le Sénat.

Il résulte du rejet de cet amendement que le tribunal de Cahors, par exemple, est assimilé, en tous points, aux tribunaux les moins importants de chefs-lieux d'arrondissements, qui seront désormais placés sur le même rang que ceux du chef-lieu.

Si on considère que les tribunaux, comme celui de Cahors, perdent une chambre, et voient ainsi le travail qui incombe aux quatre magistrats qui y sont conservés presque doublé, tan-

dis que leurs appointements sont augmentés dans une proportion infime; si l'on songe, en outre, que les magistrats d'un chef lieu sont en présence de tous les chefs de service et hauts fonctionnaires du département, et tenus, par suite, à des dépenses très supérieures à celles des magistrats de petits arrondissements, on se rendra compte de l'intérêt très réel que présentait l'amendement de M. de Verninac, et on aura lieu d'être étonné de son insuccès auprès de la Chambre haute.

Nous recevons de M. de Valon, maire de Catus, la lettre suivante :

Catus, le 25 juillet 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal.

En vue des élections qui doivent avoir lieu le 12 août 1883, pour la nomination d'un conseiller général dans le canton de Catus, de nombreuses offres de candidature m'ont été faites des divers points du canton.

Je suis profondément touché en même temps qu'honoré des marques de sympathie qui me sont données, et j'en garderai un souvenir reconnaissant.

Mais ma gratitude même, m'impose d'autant plus l'obligation vis-à-vis de tous d'écarter un malentendu.

Je ne crois pas devoir poser ma candidature, et je désire qu'il n'y ait aucune incertitude à cet égard.

Agréé, etc.

V. DE VALON,

Maire de Catus.

**LES EMPLOYÉS DES RÉGIES**

La commission du budget a statué sur les augmentations de traitement, proposées par le ministre des finances, pour les employés des régies.

A l'aide d'économies faites sur d'autres chapitres, on a pu réaliser une disponibilité de 1 million 704,000 fr. La commission, sur cette somme, a prélevé 1,188,000 francs pour élever les traitements. Elle a attribué, dans ce but, 269,000 francs aux contributions directes, 100,000 fr. à l'enregistrement et 782,000 fr. aux contributions indirectes.

La 3<sup>e</sup> classe des inspecteurs des contributions directes, qui recevait 4,000 fr., est supprimée; il n'y aura plus désormais que deux classes à 5 et 6,000 fr. de traitement. Il est créé une classe de contrôleur hors classe à 4,800 fr. Les contrôleurs principaux de 1<sup>re</sup> classe de Paris sont élevés de 3,500 à 4,500 fr. Le traitement de début des receveurs de l'enregistrement est porté de 16 à 1,800 fr.

Les vérificateurs de l'enregistrement sont supprimés; ils recevaient 3,000 fr. Il y aura désormais trois classes de sous-inspecteurs, dont la dernière aura 3,500 fr. de traitement. Enfin, les surnuméraires receveurs ambulants, sédentaires et autres fonctionnaires de l'enregistrement, sont tous augmentés dans des proportions correspondantes.

**LES OFFICIERS DE RÉSERVE**

Le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux commandant les corps d'armée, deux circulaires.

La première, décide que les sous-officiers de réserve, convoqués pour accomplir une période d'instruction et qui appartiennent à la classe dont le passage dans l'armée territoriale doit s'effectuer l'année suivante, seront admis à subir au corps, pendant le cours de cette période, un examen ayant pour objet de constater leur aptitude au grade de sous-lieutenant dans l'armée territoriale.

La seconde, dispense de prendre part aux manœuvres et exercices d'automne les sous-lieutenants de réserve qui, ayant accompli, avant l'époque de ces manœuvres et exercices, le temps de service (armée active et sa réserve) exigé par la loi, auront demandé à passer dans l'armée territoriale.

**LE VOLONTARIAT.**

La date de l'examen écrit pour le volontariat en 1883 est fixée au 27 août. Le texte de la dictée et du problème devant servir pour la première épreuve sera, comme par le passé, en-



domination quelque ombre de régularité. Une bande de guerriers errants venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée? Tantôt l'évêque paraissait sur les remparts, revêtu des ornements pontificaux, et, après avoir étonné les barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite; tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes, quand on pouvait craindre que l'asile des églises même ne serait pas respecté. Une querelle s'élevait-elle entre le roi et les leudes? Les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour, leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction. Des progrès si étendus et si rapides ne sont point l'œuvre de la seule ambition des hommes qui en profitent, ni de la simple volonté de ceux qui les acceptent; il y faut reconnaître la force de la nécessité. »

Les évêques, les abbés, les dignitaires de l'Eglise sont donc partout où leur présence et leur activité peuvent procurer le bien de la Patrie; ils sont dans les plaids, dans les mails, dans les champs de mars et dans les champs de mai; ils sont les plus éclairés, les seuls même pendant longtemps, et pourquoi ne pas le dire? Ils ne sont pas les moins dévoués, les moins désintéressés; et combien de fois une incontestable sainteté vient rehausser l'éclat de la dignité et ajouter une puissance supérieure à la puissance déjà si grande que leur assurent le talent et les connaissances! C'est de concert avec les évêques et les abbés que le grand empereur, le père de l'Europe chrétienne, comme l'appelle un historien, Charlemagne rédige ses immortels capitulaires.

Les conciles se multiplient, et, dans ces assemblées, les abus sont corrigés, les désordres sont réprimés, les mœurs sont réformées; l'Eglise rappelle leurs devoirs, non pas seulement aux petits, mais aux plus grands, aux plus puissants, et des peines sévères viennent apprendre à ces fiers barons, à ces hauts suzerains, aux rois eux-mêmes, que s'ils sont placés plus haut que les autres, ils sont plus que les autres tenus de donner l'exemple du respect et de la soumission dus au roi des rois, au seigneur des seigneurs, à ce Maître suprême qui regarde avec dédain le grand, orgueilleux et superbe, et abaisse un regard de complaisance et d'amour sur le petit, humble et soumis; à ce Dieu, dont les lois toujours bonnes, toujours justes, seront toujours la meilleure des constitutions, le fondement nécessaire de tous les droits, la sauvegarde unique de toutes les libertés honnêtes, la seule garantie du vrai bonheur des individus et des sociétés, dans leur course ici-bas.

De ces conciles sortent les trêves de Dieu, les paix de Dieu et les réglemens divers, qui, au milieu de tant de lutes et de guerres, garantissent la sécurité du travail, de l'instruction, de la religion, de la vie des petits et des faibles. Peu à peu se forment les mœurs chrétiennes, et l'on voit entrer dans les habitudes de la vie le respect de l'honneur, des biens, de la vie du prochain, cette douceur, cette aménité, charme des rapports mutuels: le barbare dépourvu se rude écorce et devient le Français, type chevaleresque de la politesse et des bonnes manières, des nobles et généreux dévouements, toujours prêt à tirer l'épée et à donner sa vie pour les nobles causes.

Les couvents, les monastères naissent de toute part. Ces moines, tant décriés, tant insultés par des générations aveugles et ingrates, défrichent les forêts, dessèchent les marais, assainissent les contrées les plus désolées, et, pour me servir des gracieuses images du prophète, font tressaillir la solitude et fleurir le désert. Des hommes, des femmes, souvent nés dans les palais des princes et des rois, parfois descendus du trône, se dévouent au soulagement de toutes les infortunes, à l'adoucissement de toutes les douleurs, et multiplient les institutions, les hospices, les hôtel-Dieu, les asiles de toute espèce. En pénétrant les cœurs de l'amour de Dieu, père de toute la famille, l'Eglise apprend à ces hommes, naguère si rudes et si durs, à ne voir que des frères dans ces petits, ces pauvres, ces malades, ces infirmes les plus dégoûtants; et combien de fois, dans le transport de cette charité chrétienne, des lèvres délicates, des lèvres royales se sont collées sur ces plaies purulentes! La plaie disparaissait, le parfum du ciel remplaçait l'infection de la terre.

A côté de ce travail de la charité, l'art ne reste pas sans culture et délaissé. Partout sortent du sol et s'élancent dans les airs ces magnifiques églises, ces

merveilleuses cathédrales, poèmes sublimes, qui, après tant de siècles, chantent encore la puissance du génie inspiré, soutenu par la foi, et sont un des plus beaux ornements de cette patrie sur laquelle ont passé pourtant tant de progrès.

Si l'on en croyait certains hommes, le zèle pour l'instruction du peuple serait l'apanage de nos temps et l'éteignoir clérical est encore un dogme pour plus d'un. L'histoire toute entière de notre pays, l'histoire vraie, l'histoire sincère, l'histoire qui va aux sources et qui s'appuie sur les documents authentiques, l'histoire toute entière de notre pays donne un démenti complet à cette étrange prétention, et le patriotisme du prêtre catholique n'apparaît, peut-être, nulle part avec tant d'éclat que dans cette œuvre de l'enseignement.

Dès l'origine, nous trouvons l'école à côté de la cathédrale, de l'église de paroisse, dans le monastère, dans l'abbaye. De grands évêques ne dédaignent pas de se faire les maîtres de l'enfance et notre Saint-Capuan est loué, dans son office, pour ce soin donné personnellement à l'éducation et à l'instruction des jeunes enfants. Sous l'impulsion de l'Eglise, secondée par le concours des seigneurs et des rois, on voit la France se couvrir peu à peu de nombreuses écoles. L'instruction du peuple est toujours comme le soin principal, le principal objet de la sollicitude de cette Eglise, signalée et regardée par un grand nombre comme l'ennemie des lumières, elle pourtant toujours si fidèle à la parole de son divin Maître: « Allez, enseignez toutes les nations. »

Je n'insisterai pas sur le soin religieux avec lequel les moines conservent, transcrivent même les œuvres des génies païens; sur ces écoles supérieures des abbayes où se pressent des multitudes venues de toutes les contrées de l'Europe; sur ces universités nombreuses dont les chaires sont assiégées par tant de milliers d'élèves. Notre vieille cité fut longtemps l'heureux témoin de ces merveilles et ce fut par milliers que l'on compta les élèves de son université — sur ces collèges qui couvraient le sol et rendaient l'instruction si facile pour les petits et les pauvres. Au moment où ils tombèrent, victimes d'une politique aveugle, obéissant aux sourdes menées de l'impunité et du libertinage conjurés, les Jésuites avaient cent collèges en France; et combien de fondations assuraient le vivre et le couvert aux pauvres écoliers! C'est ce qui nous explique comment, dans un rapport demeuré célèbre, M. Villemain a pu constater qu'à la veille de la Révolution, notre France, avec 24 millions d'habitants à peine, comptait plus de jeunes gens recevant l'enseignement secondaire que la France de 1840 avec ses 36 millions d'habitants.

Aussi ne devons-nous pas nous étonner de la rapidité avec laquelle, sans secousse, sans trouble, sans excitation de classes les unes contre les autres, les hommes des classes inférieures arrivaient aux premiers rangs des classes supérieures. Un des dignitaires de la cour de Louis XIV était le petit-fils d'un sabotier, et le maréchal, duc de Coigny, était l'arrière-petit-fils du manant Guillot. M. Taine a pu écrire qu'en 1789, on aurait trouvé à peine 400 familles pouvant faire remonter leur noblesse à une date reculée.

Faut-il parler de ces innombrables bibliothèques d'évêchés, d'abbayes, de couvents, amassées avec tant d'ardeur, conservées avec tant de soin, de ces productions philosophiques, historiques, scientifiques, littéraires, qui ont jeté et jetteront toujours un si vif éclat sur le nom français?

Mais que n'a pas fait le prêtre catholique pour l'enseignement primaire? Les actes des Conciles, les ordonnances des évêques, les procès-verbaux de leurs visites sont autant de monuments de ce zèle maternel de l'Eglise pour l'instruction des petits et des pauvres; elle s'est toujours vivement préoccupée de cet intérêt si considérable. Aujourd'hui on a voulu se rendre compte de la vérité des faits; on a pénétré dans les archives, on a secoué la poussière des vieux papiers, on a compulsé les vieux registres, les anciens documents; on a pu, ainsi, faire justice des mensonges, érigés en axiomes, d'après lesquels les ténèbres au milieu desquelles avaient végété nos pères, n'auraient été guère moins palpables que celles qui couvraient jadis l'Egypte de Pharaon. On a fait revivre ces écoles des villes, des villages, des hameaux, si nombreuses qu'à certaines époques, en certaines provinces, le nombre des personnes sachant lire et écrire, était à peine inférieur à celui de nos jours; et l'Etat n'avait

pas à grever son budget pour cet enseignement. Les communes, les paroisses nommaient, choisissaient les régents, les régentes; l'Evêque les surveillait, les particuliers, les communes, les paroisses, l'Eglise couvraient les dépenses, lorsque des fondations charitables n'y avaient pas encore pourvu.

Mais cette Eglise, occupée déjà de tant de soins, demeurera-t-elle étrangère aux besoins généraux de l'Etat? La Patrie la trouve-t-elle toujours prête à lui venir en aide; elle fut constamment une de ses ressources les plus certaines. Sous le nom de décimes, de dons gratuits, malgré ses immunités, son exemption de l'impôt, malgré les charges que faisaient peser sur elle les soins du culte, ceux des écoles, des malades et des pauvres, elle contribue toujours dans une large mesure aux nécessités de l'Etat. Et lorsque l'étranger a foulé le sol de la Patrie, est-ce que le prêtre catholique fut le dernier à se lever pour l'affranchir? L'histoire de l'affranchissement de notre Quercy n'est-elle pas intimement mêlée à l'histoire de nos Evêques? Et pouvons-nous rappeler cette époque sans rappeler les noms des Cardaillac?

Et dans ces derniers temps, lorsque la Patrie blessée, déchirée, pantelante, râlait déjà sous les pieds d'un redoutable vainqueur, lorsque les faiblesses abondaient, ne furent-ils pas braves et courageux entre tous, ces zouaves pontificaux qui, sous l'étendard du Sacré-Cœur, couraient, à l'envi, verser pour la Patrie le sang qu'ils avaient offert déjà pour l'Eglise, aux jours des ignobles guet-apens de Castelfidardo? Or, ces hommes qui entre tous commandèrent l'admiration des vainqueurs et maintinrent si haut l'honneur du nom français, qui étaient-ils? Des élèves des prêtres, des élèves des religieux catholiques, des élèves des Jésuites surtout!

Il faut finir, et je n'ai pas pu vous nommer les Suger, les d'Amboise, les Richelieu, les Mazarin, et tant d'autres prêtres qui, dans les conseils des rois, furent des ouvriers si actifs, si dévoués, si habiles de la grandeur de la France, qui aimèrent si passionnément, trop passionnément peut-être quelque fois, cette grandeur, cette prépondérance de la Patrie.

Et je n'ai pas parlé de ces missionnaires, de ces religieux qui, depuis tant de siècles, ont tellement uni l'amour de la France à l'amour du Christ et de son Eglise que, dans toutes ces vastes régions de l'Orient, le nom de France, de Français est devenu synonyme du nom de chrétien, et la France est aimée, respectée partout où est aimé et respecté le nom du Christ, de ce Christ dont, aux jours anciens, noble, fier et sage, elle voulait être la fille et la sujette, *regnante Jesu-Christo*.

Chers Jeunes gens, voyez-la donc se dresser devant vous cette Patrie française, avec son histoire de quinze siècles. Vous l'avez vu naître dans les fonds baptismaux de Reims; vous l'avez vu grandir, se former, se développer entre les bras de l'Eglise, constamment réchauffée sur son sein maternel. Est-ce qu'elle vous semble dépourvue de beauté, de grandeur et d'éclat? Est-ce que cette France des Clovis, des Charlemagne, des Philippe-Auguste, des St-Louis, des Louis XIV, ne vous apparaît pas toujours au premier rang dans la famille des peuples chrétiens, des peuples civilisés?

Mais sur tous les traits de cette belle, noble et grande Patrie, ne vous ai-je pas fait voir, toucher en quelque sorte, l'empreinte de la main de l'Eglise?

Ah! cette main! on la frappe, on la blesse, on voudrait la souiller, la briser, elle se lève toujours pour bénir, toujours prête à panser les plaies de cette Patrie toujours aimée, toujours chérie, alors même qu'elle s'égare. Ah! ne vous étonnez pas! C'est la main d'une mère!...

Et ils nous diront encore que nous n'aimons pas la Patrie, que nous sommes étrangers dans cette Patrie, où chaque monument, chaque motte de terre, pour ainsi-dire, rappelle l'action patriotique du sacerdoce catholique!

Silence, barbares!... Laissez-nous aimer notre Patrie, travailler pour notre Patrie, mourir, s'il le faut, pour notre Patrie!...

Et vous, chers Jeunes gens, livreZ-vous avec une confiance de plus en plus docile à l'action de vos Maîtres: toute leur ambition est de faire de vous des Chrétiens et des Français, des Chrétiens et des Français dignes et capables de mourir, s'il le fallait, pour leur Dieu et leur Patrie.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**PRÊTS**

Sur Biens Ruraux

(et autres garanties sérieuses.)

**CAPITAUX**

Pour Personnes MARIÉES

sous le régime dotal

POSSEDANT des TITRES DOTUAUX

(Rentés, Actions et Obligations)

S'adresser au Correspondant du Notariat

18, Boulevard Barbès, Paris.

Re propriétaire-gérant, A. Layrou.

**LA MORT**

**DU PHYLLOXÉRA**

**LA VIGNE FRANÇAISE**

Sa régénération possible par un procédé éminemment pratique et à bon marché

PAR M. GUILHOU

Expert-Géomètre, propriétaire-viticulteur à la Croze, St-Vincent-sur-Lot.

Prix : 25 centimes.

En vente : Chez E. DELSAUD, St de CRAYSSAC, Libraire, rue de la Mairie, Cahors.